

Convention de Scolarisation 2025-2026

Ce document constitue un engagement civil mutuel qui précise les obligations réciproques d'une part, de l'établissement scolaire La Rochefoucauld, établissement privé catholique d'enseignement, sous tutelle lasalienne, associé par contrat à l'État, représenté par son chef d'établissement coordinateur Mme Nadine ZAMITH et d'autre part, du (des) parent(s) représentant(e)(s) légal(e)(légaux) de(s) enfant(s) inscrit(s) à La Rochefoucauld.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par le(s) responsable(s) légaux au sein de La Rochefoucauld ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT ET DES PARENTS

La Rochefoucauld s'engage à scolariser l'élève pour l'année scolaire 2025/2026 et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non-poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article *Durée et résiliation du contrat*).

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations (prestation de restauration, garderie et études etc...) selon les choix définis par les parents. Ces prestations périscolaires peuvent être interrompues en cours d'année scolaire en cas d'impayés, ou dans le cas où l'élève nuit au bon déroulement des services.

Le(s) responsable(s) légaux s'engage(nt) à inscrire l'enfant pour l'année scolaire 2025/2026

Le(s) responsable(s) légaux reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif de l'établissement, du règlement intérieur, de la charte informatique, y adhérer et de les respecter.

Le(s) responsable(s) légaux s'engagent à ce que leur enfant respecte strictement le calendrier des activités et des congés scolaires mis en ligne sur Ecole Directe en début d'année scolaire.

Il(s) s'engage(nt) à transmettre des informations exactes et à notifier à la Rochefoucauld tout changement concernant leurs coordonnées ou situation familiale aux secrétariats ou au service comptable.

Il(s) s'engagent à ce que l'élève participe à toutes les activités pédagogiques proposées dans le cadre de la scolarité obligatoire notamment les sorties organisées sur le temps scolaire.



IDENTIFIANTS ET ÉCOLE DIRECTE

Les identifiants de connexion des responsables seront transmis par courriel à l'inscription de l'élève dans l'établissement. Ces identifiants doivent être personnalisés dès la 1ère connexion et être conservés précieusement.

Des informations confidentielles peuvent être mises en ligne sur l'espace famille dans Ecole Directe. Les identifiants resteront les mêmes tout le temps de la scolarité dans l'établissement. Il sera remis à l'élève son identifiant personnel lors de son entrée au collège.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

La Rochefoucauld s'engage à assurer l'enfant pour ses activités scolaires et extra-scolaires pour l'année 2025/2026. Le montant de l'assurance est inclus dans la contribution famille.

L'attestation d'assurance peut être récupérée dès la fin du mois d'août :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

TARIFS ET MODALITES DE FACTURATION ET REGLEMENT

CONTRIBUTION ET FRAIS COMPLEMENTAIRES

La contribution des familles sert à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux, à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. (cf. page 10)

Il est vivement conseillé aux parents rencontrant des difficultés financières de prendre contact avec le service comptabilité (comptabilitefamille@laroche.org). Toute demande devra être formulée au plus tard le 30 septembre et accompagnée des justificatifs indispensables (inscription pôle emploi, avis d'imposition etc...) ainsi que d'un courrier explicatif. Cette demande devra être renouvelée chaque année.

Les frais détaillés ci-dessous peuvent être revus en juin 2025 du fait de l'évolution des prix.

À la contribution s'ajoutent :

- Les abonnements à la revue Lasallienne (10,90€) et à la Revue de « La Roche » (10€),
- L'adhésion à l'APEL (28,50€)
- La contribution à l'immobilier (150€)

FRAIS PAR CYCLE

Primaire :

- Forfait activités, sorties, voyages : facturation au prix coûtant
- Un polo de sport : (12€)

Secondaire:

- Cahiers d'activités, livres remis aux élèves et activités/sorties : facturation au prix coûtant
- 6ème et nouveaux collégiens : Un polo de sport (12€)
 - Un polo manches longues La Roche (25€)
 - Une chasuble de sport sera prêtée pour la durée du collège. Son remplacement sera facturé (5€/chasuble).
- 2nde et nouveaux lycéens : le pull et la cravate (56€)
- Terminales : Cotisation à l'Amicale des Anciens élèves de La Roche pour 5 ans (15€/an soit 75€) avec accès complet au site internet dédié aux Anciens et envoi de la Revue de La Roche, ainsi que la conservation de l'adresse initialieduprenomnomdel'élève@laroche.org pendant 1 an.
- Les livres ou revues non rendus en fin d'année sont facturés (de 15 euros à 30 euros selon le manuel)

Dans le cadre du financement des séjours, des échelonnements sont possibles.

En cas d'annulation d'un séjour par la famille, le montant est dû pour moitié, si elle intervient dans un délai d'un mois précédant la date du départ, et en totalité, pour une annulation moins d'un mois avant le départ, sauf cas de force majeure (sur production de pièces justificatives).

RESTAURATION

Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année scolaire. Ils sont modifiables et interchangeables uniquement au mois de décembre, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier.

Les demandes de modification sont à transmettre à :

- Primaire : primaire@laroche.org
- Secondaire : comptabilitefamille@laroche.org

Le badge d'accès des élèves du secondaire est donné en début d'année. Son renouvellement, sa perte ou sa non-remise est facturé 15€.

Le montant des repas non pris à la restauration de l'établissement lors de voyages scolaires vous sera remboursé en fin de semestre.

En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée d'au moins 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical envoyé à comptabilitefamille@laroche.org, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées à compter du 1er jour d'absence.

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI prévoyant une lunch box la restauration sera facturée 25% de son prix initial.

ETUDES ET GARDERIE

Le choix des jours de garderie/études se fait en début d'année scolaire sur l'espace Ecole Directe. Ils sont modifiables au mois de décembre en contactant primaire@laroche.org ou comptabilitefamille@laroche.org pour une prise d'effet au 1^{er} janvier.

Primaire

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 18H (*sauf chaque vendredi veille de vacances scolaires*)

Garderie- Maternelle

La garderie commence par un goûter fourni par l'établissement. Elle se poursuit par un temps d'activité dans la salle du préau ou dans la cour en fonction de la météo.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h45.

Etudes surveillées - élémentaire

L'étude surveillée débute par un temps de récréation avec un goûter fourni par l'établissement.

L'étude se termine à 18h00. **Aucune sortie anticipée n'est acceptée.**

Collège

L'étude accompagnée est de 16h30 à 18h30, 3 jours par semaine. Un temps de prière est proposé aux élèves après le goûter fourni par l'établissement, avant le début du travail scolaire.

Aucune sortie anticipée n'est acceptée.

ACOMPTE ET MODALITES DE FACTURATION ET REGLEMENT

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, un acompte de 400€ est versé par les parents.

Cet acompte sera déduit de la facture annuelle en octobre 2026.

Cet acompte reste acquis à l'Établissement, sauf dans le cas d'un déménagement consécutif à une mutation professionnelle (sur justificatif), ou avis d'orientation défavorable de la part de la Rochefoucauld. Seuls les enfants dont la famille est en règle avec la comptabilité seront réinscrits.

L'ensemble des prestations fait l'objet d'une facture annuelle.

Des factures ponctuelles seront émises pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle ainsi que pour les prestations rendues de manière exceptionnelle (voyage, sortie scolaire, activités,...)

Deux modalités de paiement sont proposées aux parents : le prélèvement et le règlement par chèque. Le prélèvement automatique mensuel est le mode de règlement privilégié et appliqué par défaut. Il est cependant possible de choisir un prélèvement annuel ou trimestriel.

Des aménagements de règlement sont toujours possibles. Nous vous invitons dans ce cas à joindre par mail comptabilitefamille@laroche.org

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Le(s) responsable(s) légaux reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de La Rochefoucauld. Le(s) responsable(s) légaux s'engage(nt) à assumer ce coût, dans les conditions décrites ci-dessus et mises à jour annuellement au mois de mai précédent le début de l'année scolaire.

DEGRADATION DU MATERIEL – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

DEGRADATION DU MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre. Ceci concerne tout particulièrement le mobilier, la dégradation des bâtiments ou du matériel, l'équipement des laboratoires, ainsi que les matériels informatiques ordinateurs, permettant l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TICE) dans les classes.

La Rochefoucauld prête gratuitement les manuels scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les documents empruntés au CDI. Ceux-ci peuvent être facturés à la famille, en cas de non-remise en fin d'année, perte ou de vol (30€), ou de dégradation (15€).

La Rochefoucauld ne peut être tenu pour responsables des pertes, vols ou dégradations d'objets personnels.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas d'une convocation à un Conseil éducatif ou de discipline (présidé par le chef d'établissement ou par un responsable pédagogique et composé de membres de l'équipe éducative, et éventuellement de parents correspondants ou membres du bureau APPEL, ou des délégués élèves), le responsable légal ne peut se faire représenter, ni se faire accompagner par un tiers.

DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

RESILIATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, le présent contrat ne peut être résilié par la Rochefoucauld en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, seule une cause réelle et sérieuse reconnue par la Rochefoucauld, pourra permettre le remboursement d'une partie de la contribution annuelle des familles.

Si le départ est sans cause réelle et sérieuse, le(s) représentant(s) légal(aux) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- La mutation professionnelle et le déménagement ne permettant pas d'accéder à l'école par les moyens de transport courants et d'une durée raisonnable, en fonction de l'âge et de l'autonomie de l'élève.
- Le changement d'orientation proposé par l'établissement vers une section non assurée par l'établissement.
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement.

Le coût de la scolarisation relatif à la période écoulée reste dû quelle que soit la cause du départ de l'élève en cours d'année.

RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE

Les parents informent l'établissement (Responsable pédagogique et service comptabilité) de la non-réinscription pour l'année scolaire suivante de leur enfant durant le second trimestre scolaire de l'année scolaire en cours, à l'occasion de la demande de réinscription qui est faite aux parents d'élèves via Ecole Directe, ou dès qu'ils en ont connaissance.

RGPD

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de la Rochefoucauld, 90bis rue Saint Dominique 75007 Paris - 01 45 55 80 20 - accueilmalar@laroche.org

Le responsable des traitements est le chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation,)
- Données nécessaires à la gestion comptable,
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable,
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes,...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de l'élève dans notre établissement.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date de baptême, dates des autres sacrements, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées à la paroisse Saint-Pierre du Gros caillou et au diocèse de Paris.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions

prévues au RGPD en adressant un email ou un courrier à bwallon@laroche.org ou un courrier adressé au Secrétariat La Rochefoucauld 90B, rue Saint-Dominique 75007 Paris. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- A l'Apel, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'Ugsel nationale à l'adresse <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'Apel nationale à l'adresse <https://www.apel.fr/traitement-des-donnees>

- Au maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Sauf opposition expresse du(des) responsable(s) légal(aux), noms prénoms et coordonnées de l'élève et des responsable(s) légal(aux) sont transmis au réseau Lasalien pour l'abonnement à la revue Lasallienne, l'APEL ainsi qu'à l'AMICALE (association des anciens élèves). Toutes les données personnelles transmises par les familles à l'établissement La Rochefoucauld sont saisies dans les logiciels Charlemagne et Ecole Directe.

Sauf opposition expresse du(des) responsable(s) légal(aux), noms prénoms et coordonnées des responsable(s) légal(aux) sont transmis à la société INFOCAP pour la constitution de la brochure de l'établissement.

L'établissement recueillant, pour les besoins de son activité uniquement, les données téléphoniques des familles, il est rappelé, conformément à l'article L223-2 du code de la consommation, que celles-ci disposent du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, si elles ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par cette voie.

DROIT A L'IMAGE

Sauf opposition expresse écrite adressée par mail au secrétariat pédagogique du niveau de l'élève, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour la durée du contrat pour tout type de support écrit notamment :

- Revue ou plaquette de l'établissement ;
- Site Internet de l'établissement ;
- Exposition liée à une manifestation au sein de l'établissement ;
- Page Facebook et compte Instagram de l'établissement ;
- Podcast de l'établissement.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser par mail au chef d'établissement en mettant en copie les secrétariats pédagogiques.

A Paris, le 1^{er} octobre 2024



Madame Nadine ZAMITH

Chef d'établissement coordinateur



Monsieur Cyrille HAYREAUD

Chef d'établissement du primaire

TARIFS

*** A titre d'information, nous vous mentionnons les tarifs de 2024/2025.**

Les tarifs définitifs 2025/2026 vous seront envoyés au mois de mai 2025 comprenant une augmentation comprise entre 1% et 6% au maximum, selon l'évolution générale des prix à la consommation.

CONTRIBUTION DES FAMILLES			
Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
1.567€	1.716€	1.883€	2.250€

RESTAURATION				
	Primaire	Collège	2nde/1ères	Terminales
5 jours	-	1.533€	1.492€	1.442€
4 jours	1.240€	1.200€	1.170€	1.130€
Demi-Pension partielle Prix jour/an Maximum 3 jours	338€	333€	322€	312€
Repas exceptionnel	10,50€	11€	11€	11€

Pour information, nous vous indiquons le coût d'un repas selon la formule d'inscription choisie

	Primaire	Collège	2nde/1ères	Tales
<i>Inscription restauration 4 jours et +</i>	8,60€	8,80€	8,90€	8,90€
<i>DP Partielle</i>	9,40€	9,80€	9,80€	9,80€

ETUDE ET GARDERIE				
	1 soir	2 soirs	3 soirs	4 soirs
Primaire	270€	475€	630€	730€
Collège	330€	470€	600€	-

Les passages exceptionnels à la garderie à la maternelle, ou à l'étude de l'élémentaire seront facturés au prix de 9,50€ par soir.

